

ORDONNANCE C-4.1, o. 162

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

**Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford
entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020,
dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

*(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphe
3°)*

À la séance ordinaire du 3 juillet 2018, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
décrète :

1. Que dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, d'implanter une signalisation entravant la rue Gilford entre la rue Saint-Denis à l'ouest et l'intersection des deux segments de la rue Gilford à l'est, tout en maintenant, depuis la rue Rivard, l'accès au garage du 428, rue Gilford ainsi qu'à l'aire de livraison du 4801, rue Saint-Denis, en plus de permettre la circulation véhiculaire à double sens entre la rue Rivard et les entrées charretières de ces deux adresses;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 1er juin 2018 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manœuvres obligatoires ou interdites sur cette rue du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

Claude Groulx

Luc Ferrandez